



Tarifs applicables au 27 novembre 2023

TRANSACTION – VENTE

Mandat Confiance

- 3.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000€ du prix de vente pour les appartements, maisons ;
 - 5.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000€ du prix de vente pour les terrains, immeubles ;
 - Plus 8% TTC du prix de vente sur la part comprise de 30.001 € à 50.000 €
 - Plus 7% TTC du prix de vente sur la part comprise de 50.001 € à 100.000 €
 - Plus 5% TTC du prix de vente à partir de 100.001 €
- Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.**

Mandat Simple Classique

- 3.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000€ du prix de vente pour les appartements, maisons ;
 - 5.500 € TTC sur la part inférieure à 30.000€ du prix de vente pour les terrains immeubles ;
 - Plus 8% TTC du prix de vente sur la part comprise de 30.001 € à 50.000 €
 - Plus 7% TTC du prix de vente sur la part comprise de 50.001 € à 100.000 €
 - Plus 5% TTC du prix de vente à partir de 100.001 €
- Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.**

Mandat Simple Basique – services limités montant forfaitaire **

- De 0 € à 75.000 € TTC : 4.990 €
- De 75.001 € à 150.000 € TTC : 5.990 €
- De 150.001 € à 250.000 € TTC : 7.990 €
- De 250.001 € à 350.000 € TTC : 13.990 €
- De 350.001 € et plus : 15.990 €

**Pour tous types de bien. Voir conditions en agence

AVIS de valeur : 190 € TTC – Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles, le jour où la vente est effectivement conclue et constatée, dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf dispositions contraires du mandata.

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21

century21.fr

LOCATION à usage d'Habitation

	HONORAIRES H.T.	HONORAIRES T.T.C.
I. HONORAIRES DE LOCATION A – HONORAIRES DE LOCATION – LOCAUX D'HABITATION 1) Honoraires à la charge du locataire : <ul style="list-style-type: none"> - Honoraires de visite, de constitution de dossier locataire et de rédaction du bail - Honoraires de réalisation de l'état des lieux - Honoraires pour la location d'un studio <p>(1) Dans la limite du plafond fixé par le décret N°2014-890 du 01/08/2014 Zone « non tendue » dans la limite de 8€ /m² TTC</p> <p>(2) Dans la limite du plafond fixé par le décret N°2014-890 du 01/08/2014 Zone « non tendue » dans la limite de 3€ /m² TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Honoraires pour la location d'un garage 2) Honoraires à la charge du bailleur <ul style="list-style-type: none"> - Honoraires de visite, de constitution de dossier locataire et de rédaction du bail - Honoraires de réalisation de l'état des lieux - Honoraires pour la location d'un studio <p>(1) Dans la limite du plafond fixé par le décret N°2014-890 du 01/08/2014 Zone « non tendue » dans la limite de 8€ /m² TTC</p> <p>(2) Dans la limite du plafond fixé par le décret N°2014-890 du 01/08/2014 Zone « non tendue » dans la limite de 3€ /m² TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Honoraires pour la location d'un garage ou parking 	<p>4,16% HT du loyer annuel hors charges (1)</p> <p>1,66 % HT du loyer annuel hors charges (2)</p> <p>166,66 € HT</p> <p>2 mois de loyer</p> <p>4,16% HT du loyer annuel hors charges (1)</p> <p>1,66 % HT du loyer annuel hors charges (2)</p> <p>166,66 € HT</p> <p>2 mois de loyer</p> <p>8.33% H.T. (*)</p>	<p>5% TTC du loyer annuel hors charges (1)</p> <p>2% TTC du loyer annuel hors charges (2)</p> <p>200€ TTC</p> <p>2 mois de loyer</p> <p>5% TTC du loyer annuel hors charges (1)</p> <p>2% TTC du loyer annuel hors charges (2)</p> <p>200€ TTC</p> <p>2 mois de loyer</p> <p>10% T.T.C. (*)</p>
B – HONORAIRES DE LOCATION – LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (*) Du loyer annuel hors charges (*) Les honoraires et frais de location des locaux commerciaux et professionnels sont à la charge exclusive du locataire.		
II. HONORAIRES DE REDACTION DU BAIL Bail d'habitation Bail meublé Bail de garage	<p>208.33 € H.T.</p>	<p>250 € T.T.C.</p>
III. AUTRES HONORAIRES EN COURS DE BAIL <ul style="list-style-type: none"> - Avenant au bail - Rédaction d'un nouveau bail 	<p>66.66 € H.T.</p> <p>100 € H.T.</p>	<p>80 € T.T.C.</p> <p>120 € T.T.C.</p>

AVIS de valeur : 190 € TTC – Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.

century21.fr